



Version: 1.1
Date de la version précédente du rapport:
21.03.2023
Date de génération: 30.11.2023
Date de la première version du rapport:
21.03.2023

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Nettoyant ménager Fraîcheur citron 5L - ACTIFF PRO
N° de produit: 0016141733

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Pour nettoyer les surfaces dures
Usages déconseillés: Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

McBRIDE IEPER (YPLON S.A.)
Paddevijverstraat, 49
8900 IEPER
BELGIUM

Téléphone: + 32 (0) 57 22 89 22

Site web: <http://www.detergentinfo.com>

E-mail: product.legislation@mcbride.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence: F : Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 / B : 070 245 245. 8002 5500, du Grand-Duché de Luxembourg

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Non applicable

Conseils de Prudence

Généralités:

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.



Version: 1.1
Date de la version précédente du rapport:
21.03.2023
Date de génération: 30.11.2023
Date de la première version du rapport:
21.03.2023

2.3 Autres dangers

Données de PBT/vPvB

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Informations générales: Pas d'ingrédient dangereux.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation:	Transporter à l'air frais.
Contact avec la Peau:	Bien laver la peau avec de l'eau.
Contact oculaire:	Irriguer immédiatement à l'eau en abondance pendant 15 min. au maximum. Enlever les lentilles de contact éventuelles et bien écarquiller l'oeil. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Protection individuelle des secouristes:	Aucune information disponible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes:	Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée. Le contact du mélange avec les yeux peut causer de légères irritations.
Dangers:	Aucune mesure de précaution sanitaire spécifique n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement:	Consulter un médecin en cas de symptômes.
--------------------	---



Version: 1.1
Date de la version précédente du rapport:
21.03.2023
Date de génération: 30.11.2023
Date de la première version du rapport:
21.03.2023

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété.

6.1.1 Pour les non-secouristes: Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

6.1.2 Pour les secouristes: Aucune information disponible.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte.

6.4 Référence à d'autres rubriques: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures techniques: Aucune information disponible.

Ventilation locale/totale: Aucune information disponible.

Conseil de manipulation en toute sécurité: Assurer une ventilation efficace. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Aucune procédure



Version: 1.1
Date de la version précédente du rapport:
21.03.2023
Date de génération: 30.11.2023
Date de la première version du rapport:
21.03.2023

particulière, mais une bonne hygiène personnelle est conseillée, surtout lors de la manipulation des produits chimiques. Respectez les consignes d'utilisation.

Mesures à prendre pour éviter le contact:

Aucune information disponible.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions d'un stockage sûr:

Conserver à l'écart des matières incompatibles. Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé.

Matériaux d'emballage sûrs:

Aucune information disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour nettoyer les surfaces dures

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés:

Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage:

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

Protection des Mains:

Matière: Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

Protection de la peau et du corps:

Aucune information disponible.

Protection respiratoire:

Sans objet compte tenu de la forme du produit.

Mesures d'hygiène:

Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Contrôles environnementaux:

Pas eFDS disponible

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Forme: liquide



Version: 1.1
Date de la version précédente du rapport:
21.03.2023
Date de génération: 30.11.2023
Date de la première version du rapport:
21.03.2023

Couleur:	Jaune
Odeur:	agrumes - citron
Seuil olfactif:	Odeur perçue lors d'une utilisation normale
Point de congélation:	< 0,00 °C
	Cette propriété n'est pas déterminante pour la sécurité et la classification de ce produit.
Point d'ébullition:	> 70,00 °C
Inflammabilité:	Cette propriété n'est pas déterminante pour la sécurité et la classification de ce produit.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'explosivité - supérieure:	Cette propriété n'est pas déterminante pour la sécurité et la classification de ce produit.
Limites d'explosivité - inférieure:	Cette propriété n'est pas déterminante pour la sécurité et la classification de ce produit.
Point d'éclair:	>93,00 °C
	Ne soutient pas la combustibilité selon les données d'essai.
Température d'auto-inflammation:	Cette propriété n'est pas déterminante pour la sécurité et la classification de ce produit.
Température de décomposition:	Non applicable, cette propriété ne s'applique qu'aux mélanges autoréactifs
pH:	11,00
Viscosité	
Viscosité, dynamique:	Cette propriété n'est pas déterminante pour la sécurité et la classification de ce produit.
Viscosité, cinématique:	Non déterminé. Aucune information disponible.
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Ce produit est soluble dans l'eau.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Cette propriété ne s'applique pas aux mélanges
Pression de vapeur:	Cette propriété n'est pas déterminante pour la sécurité et la classification de ce produit.
Densité relative:	1,0020
Densité:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur relative:	Cette propriété n'est pas déterminante pour la sécurité et la classification de ce produit.

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Cette propriété n'est pas déterminante pour la sécurité et la classification de ce produit. Non classé
Température d'auto-inflammation:	Cette propriété n'est pas déterminante pour la sécurité et la classification de ce produit.
Corrosion des métaux:	>= 0,00 mm/a



Version: 1.1
Date de la version précédente du rapport:
21.03.2023
Date de génération: 30.11.2023
Date de la première version du rapport:
21.03.2023

Teneur en COV:

Les propriétés physico-chimiques de cette matière n'ont pas été entièrement étudiées.

UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17
6,84 g/l
0,68 %
Méthode: calculé

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

- | | |
|---|--|
| 10.1 Réactivité: | Stable dans les conditions normales de température pour une utilisation recommandée. |
| 10.2 Stabilité chimique: | Ce produit est stable dans des conditions normales. |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses: | Aucune dans les conditions normales. |
| 10.4 Conditions à éviter: | Éviter tout chauffage ou contamination. Ne pas congeler. |
| 10.5 Matières incompatibles: | Acides forts. Combustibles forts. Bases fortes. |
| 10.6 Produits de décomposition dangereux: | En cas d'incendie, des gaz toxiques (COx, NOx) peuvent se dégager. |

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

- | | |
|------------------------------|--|
| Inhalation: | Aucune dans les conditions normales. |
| Contact avec la Peau: | Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée. |
| Contact oculaire: | Peut entraîner une irritation passagère des yeux. |
| Ingestion: | Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et maux de gorge. |

Toxicité aiguë (répertoire toutes les voies d'exposition possibles)

- | | |
|--------------------------------|---|
| Ingestion | |
| Mélange: | Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles. |
| Contact avec la peau | |
| Mélange: | Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles. |
| Inhalation | |
| Mélange: | Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles. |
| Toxicité à dose répétée | |
| Mélange: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne |



Version: 1.1
Date de la version précédente du rapport:
21.03.2023
Date de génération: 30.11.2023
Date de la première version du rapport:
21.03.2023

sont pas remplis.

Corrosion cutanée/Irritation cutanée

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les Cellules Germinales

In vitro

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

In vivo

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles (STOT) — Exposition Unique

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles (STOT) — Exposition Répétée

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par Aspiration

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Mélange: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

Autres informations



Version: 1.1
Date de la version précédente du rapport:
21.03.2023
Date de génération: 30.11.2023
Date de la première version du rapport:
21.03.2023

Mélange: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Invertébrés Aquatiques

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les microorganismes

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Invertébrés Aquatiques

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les microorganismes

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Mélange: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres. Les autres composants de ce mélange sont soit environnementalement inertes ou soit absorbés dans les eaux usées et sédiments ou se dégradent en substances dont l'impact environnemental est susceptible d'être faible lorsque le mélange est utilisé comme recommandé.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)



Version: 1.1
Date de la version précédente du rapport:
21.03.2023
Date de génération: 30.11.2023
Date de la première version du rapport:
21.03.2023

Mélange: Ce produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Mélange: , Cette propriété ne s'applique pas aux mélanges

12.4 Mobilité dans le sol:

Mélange: Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Mélange: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes:

Autres dangers

Mélange: Aucun connu.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Eliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales pour l'élimination des déchets ménagers.

Méthodes d'élimination: Rincer avant élimination. Éliminer auprès d'un organisme homologué.

Emballages Contaminés: Aucune information disponible.

Codes européens de déchets

Produit non utilisé: 20 01 29*: détergents contenant des substances dangereuses

Produit utilisé: 15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: Non réglementé.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: Non réglementé.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

16/07/2024



Version: 1.1
Date de la version précédente du rapport:
21.03.2023
Date de génération: 30.11.2023
Date de la première version du rapport:
21.03.2023

Classe:	Non réglementé.
Étiquettes:	Non réglementé.
N° de danger (ADR):	Non réglementé.
Code de restriction en tunnel:	Non réglementé.
14.4 Groupe d'emballage:	Non réglementé.
Quantité limitée	Non réglementé.
Quantité exemptée	Non réglementé.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

ADN

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	Non réglementé.
Étiquettes:	Non réglementé.
N° de danger (ADR):	Non réglementé.
Code de restriction en tunnel:	Non réglementé.
14.4 Groupe d'emballage:	Non réglementé.
Quantité limitée	Non réglementé.
Quantité exemptée	Non réglementé.
14.5 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

RID

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	Non réglementé.
Étiquettes:	Non réglementé.
14.4 Groupe d'emballage:	Non réglementé.
Quantité limitée	Non réglementé.
Quantité exemptée	Non réglementé.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

IMDG

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	Non réglementé.
Étiquettes:	Non réglementé.
N° d'urgence:	Non réglementé.
14.4 Groupe d'emballage:	Non réglementé.
Quantité limitée	Non réglementé.
Quantité exemptée	Non réglementé.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non réglementé.



Version: 1.1
Date de la version précédente du rapport:
21.03.2023
Date de génération: 30.11.2023
Date de la première version du rapport:
21.03.2023

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non réglementé.

IATA

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: Non réglementé.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Classe: Non réglementé.
Étiquettes: Non réglementé.
14.4 Groupe d'emballage: Non réglementé.
Aéronefs de transport de passagers et de marchandises : Non réglementé.
Quantité limitée Non réglementé.
Quantité exemptée Non réglementé.
14.5 Dangers pour l'environnement Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non réglementé.
14.5 Dangers pour l'environnement
Matières dangereuses pour l'environnement: Non
Polluant marin: Non

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

11/13



Version: 1.1
Date de la version précédente du rapport:
21.03.2023
Date de génération: 30.11.2023
Date de la première version du rapport:
21.03.2023

réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Précurseurs d'explosifs à usage restreint (annexe I) et à déclaration obligatoire (annexe II), règlement 2019/1148/UE sur les précurseurs d'explosifs (EU EXPLD): Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Précurseurs d'explosifs soumis à des restrictions : Annexe I, Règlement 2019/1148/UE sur les précurseurs d'explosifs (EU EXPL1D): Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Précurseurs d'explosifs à déclarer (annexe II), Règlement 2019/1148/UE sur les précurseurs d'explosifs (EU EXPL2D): Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Précurseurs d'explosifs à déclarer (annexe II), Règlement 2019/1148/UE sur les précurseurs d'explosifs (EU EXPL2L): Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour



Version: 1.1
Date de la version précédente du rapport:
21.03.2023
Date de génération: 30.11.2023
Date de la première version du rapport:
21.03.2023

les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Principales références bibliographiques et sources de données: Aucune information disponible.

Texte des mentions dans les sections 2 et 3

: aucune

Informations de formation: Aucune information disponible.

Avis de non-responsabilité: Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.